

## Tableau de bord social – Auvergne-Rhône-Alpes

### Dictionnaire des variables

- **Utilisation et diffusion des informations disponibles dans le TBS**

Le tableau de bord social (TBS) est placé en accès gratuit sur le site de la Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes.

Les partenaires peuvent utiliser les informations disponibles sur le TBS dans leurs propres outils de communication (publications...) en mentionnant clairement la source :  
« Source : Nom du fournisseur de données - Année N – Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes ».

- **Respect du secret statistique**

Conformément aux règles institutionnelles validées par la CNIL, aucune diffusion d'information n'est effectuée si les effectifs sont inférieurs à 10. La mention « SS » (Secret statistique) est indiquée dans ce cas.

Pour le 1<sup>er</sup> quartile des revenus disponibles par unité de consommation le seuil de diffusion est d'au moins 1 000 ménages ou 2 000 personnes et pour la médiane des revenus disponibles par unité de consommation le seuil de diffusion est d'au moins 50 ménages fiscaux ou 100 personnes. Pour les territoires en-dessous de ces seuils, l'indicateur n'est pas communiqué.

- **Partenaires fournisseurs de données du TBS** (par ordre alphabétique)

- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Auvergne (Carsat Auvergne)
- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes (Carsat Rhône-Alpes)
- Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
- Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes (Dreal Auvergne-Rhône-Alpes)
- Institut national de la statistique et des études économiques Auvergne-Rhône-Alpes (Insee Auvergne-Rhône-Alpes)
- Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Libellé indicateur	Code indicateur	Source	Période	Précisions	Pour en savoir plus...
Code géographique	Code_Geo	Insee Pôle emploi			<a href="#">Sur le code géographique</a>
Libellé géographique	LIBGEO	Insee ARS Pôle emploi			<a href="#">Sur le code géographique</a>
Population légale 2015 en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Pop_2015	Insee, RP 2015	01/01/2015 (date de référence statistique)	La <b>population municipale</b> comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.	Sur les populations légales 2015 <a href="#">cliquez ici</a>
Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	EV_10_15	Insee, RP 2015 Insee, RP 2010		Formule : $T = [(population\ légale\ 2015 / population\ légale\ 2010)^{(1/5)} - 1] * 100$ Unité : %	
1 <sup>er</sup> quartile des revenus disponibles par unité de consommation	Rev_Dispo_Q1	Insee-DGFIP- Cnaf-Cnav- CCMSA, Fichier localisé social et fiscal	Année 2015	<p>Le « <b>ménage fiscal</b> » est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident au moins une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la Taxe d'Habitation. Les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.</p> <p>Le <b>revenu disponible</b> est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.</p> <p>Le <b>revenu disponible par unité de consommation (UC)</b>, également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).</p> <p>L'<b>Unité de consommation (UC)</b> est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).</p> <p>Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.</p> <p>Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.</p> <p>Le <b>premier quartile du revenu disponible par UC</b> est tel que 25 % des personnes appartiennent à un ménage dont le revenu disponible par UC est inférieur à cette valeur et 75 % des personnes présentent un revenu supérieur.</p>	Sur le Fichier Localisé Social et Fiscal <a href="#">cliquez ici</a>

Libellé indicateur	Code indicateur	Source	Période	Précisions	Pour en savoir plus...
Médiane des revenus disponibles par unité de consommation	Rev_Dispo_Med	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal	Année 2015	<b>Cf. supra</b> : ménage fiscal, revenu disponible et unité de consommation (UC) <b>La médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)</b> partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu disponible par UC est inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu disponible par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus disponibles par UC au sein d'une zone.	Sur le Fichier Localisé Social et Fiscal <a href="#">cliquez ici</a>
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois – catégorie A	Nb_DEFM_A	Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes	31/12/2016	Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. <b>La catégorie A</b> correspond aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.	Sur les catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi <a href="#">cliquez ici</a>
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois – catégorie B	Nb_DEFM_B	Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes	31/12/2016	Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. <b>La catégorie B</b> correspond aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).	Sur les catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi <a href="#">cliquez ici</a>
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois – catégorie C	Nb_DEFM_C	Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes	31/12/2016	Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. <b>La catégorie C</b> correspond aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).	Sur les catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi <a href="#">cliquez ici</a>
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)	Nb_alloc_ASS	Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes	31/12/2016	Le bénéfice de l'ASS est ouvert : (1) aux travailleurs privés d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ou à la rémunération de fin de formation, (2) aux bénéficiaires de l'ARE, âgés d'au moins 50 ans, qui choisissent cette allocation, si son montant est supérieur à celui de l'ARE, (3) aux artistes non-salariés, non bénéficiaires de l'assurance chômage.	<a href="#">Cliquez ici</a>
Taux des allocataires de l'ASS	Part_Alloc_ASS	Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes	31/12/2016	Numérateur : nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (Nb_alloc_ASS) Dénominateur : nombre des demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A, B et C) (Nb_DEFM_A + Nb_DEFM_B + Nb_DEFM_C) Unité : %	
Nombre de retraités au régime général	Nb_retraités	Carsat Auvergne Carsat Rhône-Alpes	31/12/2016	Une personne est considérée comme retraitée si elle perçoit une pension de retraite : avantage principal de droit direct acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées, mais aussi si elle est bénéficiaire d'un droit non contributif (ce droit ne dépend pas de la cotisation préalable de l'assuré). Sont également comptabilisées les personnes bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé (avantage transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire), appelé pension de réversion ou veuf/veuve, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. Une personne ayant été bénéficiaire d'une pension d'invalidité avant la retraite, percevant une pension « de vieillesse substituée à pension d'invalidité » est également considérée comme étant retraitée.	

Libellé indicateur	Code indicateur	Source	Période	Précisions	Pour en savoir plus...
Nombre d'allocataires du minimum vieillesse	Min_vieillesse	Carsat Auvergne Carsat Rhône-Alpes	31/12/2016	Le Minimum Vieillesse est un terme regroupant un ensemble de prestations garantissant un revenu minimum aux personnes âgées. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.	
Taux des allocataires du minimum vieillesse	Tx_alloc_Min_vieillesse	Carsat Auvergne Carsat Rhône-Alpes Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre d'allocataires du minimum vieillesse (Min_vieillesse) Dénominateur : population des 65 ans et plus (RP 2015) Unité : %	
Nombre d'allocataires du RSA socle seul	Nb_alloc_RSA_socle_seul	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Nombre de foyers allocataires du « RSA socle seul » : ceux qui n'ont pas de revenus d'activité. Toutefois, en cas de reprise d'activité, le bénéficiaire peut cumuler salaires et allocation pendant trois mois.	
Population couverte par le RSA socle seul	Nb_pers_couv_RSA_socle_seul	Cnaf CCMSA	31/12/2016	La population couverte par le RSA socle seul comprend l'allocataire du RSA socle seul ainsi que ses ayants-droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement autres personnes à charge).	
Part de la population couverte par le RSA socle seul	Part_Pop_couv_RSA_socle_seul	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre de personnes couvertes par le RSA socle seul (Nb_pers_couv_RSA_socle_seul) Dénominateur : population légale 2015 en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (Pop_2015) Unité : %	
Nombre d'allocataires du RSA non majoré	Nb_alloc_RSA_non_majore	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Nombre de foyers allocataires du RSA qui ne bénéficient pas de la majoration pour isolement.	
Population couverte par le RSA non majoré	Nb_pers_couv_RSA_non_majore	Cnaf CCMSA	31/12/2016	La population couverte par le RSA non majoré comprend l'allocataire du RSA non majoré ainsi que ses ayants-droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement autres personnes à charge).	
Part de la population couverte par le RSA non majoré	Part_Pers_Couv_RSA_non_majore	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre de personnes couvertes par le RSA non majoré (Nb_alloc_RSA_non_majore) Dénominateur : population légale 2015 en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (Pop_2015) Unité : %	
Nombre d'allocataires du RSA majoré	Nb_alloc_RSA_majore	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Nombre de foyers allocataires du RSA qui bénéficient d'une majoration pour isolement. Un allocataire en « situation d'isolement » c'est-à-dire ayant seul la charge de un ou des enfants (ou à naître) pourra bénéficier du RSA Majoré : socle majoré ou socle et activité majoré ou activité majoré.	
Population couverte par le RSA majoré	Nb_pers_couv_RSA_majore	Cnaf CCMSA	31/12/2016	La population couverte par le RSA majoré comprend l'allocataire du RSA majoré ainsi que ses ayants-droits (enfants à charge et éventuellement autres personnes à charge).	
Part de la population couverte par le RSA majoré	Part_Pers_Couv_RSA_majore	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre de personnes couvertes par le RSA majoré (Nb_pers_couv_RSA_majore) Dénominateur : population légale 2015 en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (Pop_2015) Unité : %	
Nombre d'allocataires de l'allocation d'adulte handicapé (AAH)	Nb_alloc_AAHAH	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé. Pour les couples de handicapés, chacun des deux bénéficiaires est comptabilisé.	<a href="#">Cliquez ici</a>

Libellé indicateur	Code indicateur	Source	Période	Précisions	Pour en savoir plus...
Taux d'allocataires de l'AAH	Tx_alloc_AAHA	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (Nb_alloc_AAHA) Dénominateur : population de 20 à 64 ans (RP 2015) Unité : %	<a href="#">Cliquez ici</a>
Nombre de personnes couvertes par l'AAH	Nb_pers_cou v_AAHA	Cnaf CCMSA	31/12/2016	La population couverte par l'allocation adulte handicapée comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)	<a href="#">Cliquez ici</a>
Part de la population couverte par l'AAH	Part_Pers_Co uv_AAHA	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre de personnes couvertes par l'AAH (Nb_pers_couv_AAHA) Dénominateur : population légale 2015 en vigueur au 1er janvier 2018 (Pop_2015) Unité : %	<a href="#">Cliquez ici</a>
Nombre d'allocataires des aides au logement (APL, ALS, ALF)	Nb_alloc_aide s_log	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Les foyers qui payent un loyer ou remboursent un prêt pour leur résidence principale et qui ont des ressources modestes peuvent bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes : l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familiale (Alf) ou l'allocation de logement sociale (Als). Les trois aides ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.	<a href="#">Cliquez ici</a>
Taux d'allocataires des aides au logement	Tx_alloc_aide s_log	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre d'allocataires des aides au logement (APL, ALS, ALF) (Nb_alloc_aides_log) Dénominateur : nombre de ménages dont le chef de ménage à 15 ans et plus (RP 2015) Unité : %	<a href="#">Cliquez ici</a>
Nombre de personnes couvertes par les aides au logement (APL, ALS, ALF)	Nb_pers_cou v_aides_log	Cnaf CCMSA	31/12/2016	La population couverte par une aide au logement comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)	<a href="#">Cliquez ici</a>
Part des personnes couvertes par les aides au logement	Part_Pers_Co uv_aides_log	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : Nombre de personnes couvertes par les aides au logement (APL, ALS, ALF) (Nb_pers_couv_aides_log) Dénominateur : population légale 2015 en vigueur au 1er janvier 2018 (Pop_2015) Unité : %	
Nombre d'allocataire dépendants des prestations	Nb_alloc_Dep _Prest	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Nombre d'allocataires pour lesquels les prestations représentent 50 % à 100 % des ressources brutes déclarées et des prestations. Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9 <sup>ème</sup> , l'Allocation de rentrée scolaire est prise pour 1/12 <sup>ème</sup> .	
Part des allocataires dépendants des prestations	Part_Alloc_de p_prest	MSA Auvergne, Cnaf CCMSA	31/12/2016	Numérateur : nombre d'allocataires dépendants des prestations de 50 % à 100 % du « revenu disponible » (Nb_alloc_Dep_Prest) Dénominateur : Nombre d'allocataires de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle (Allchamp) Unité : %	
Nombre de logements sociaux publics	Nb_logt_soc_ pub	Dreal Auvergne- Rhône-Alpes RPLS	31/12/2016	Nombre de logements locatifs sociaux	
Taux de logements sociaux publics	Tx_logt_socia ux_publics	Dreal Auvergne- Rhône-Alpes RPLS Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : nombre logements locatifs sociaux publics (Nb_logt_soc_pub) Dénominateur : nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 15 ans ou plus (RP 2015) Unité : %	

Allocataires Caf-MSA de moins de 65 ans et non étudiants, percevant au moins une prestation mensuelle, à bas revenus				Les allocataires à bas revenus se définissent comme étant au-dessous du seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus est fourni chaque année par l'Insee à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux hors revenus financiers imputés. Le seuil applicable sur les données au 31/12/2016 relatif aux revenus de l'année 2015 s'établit à 1 045 €.	
Libellé indicateur	Code indicateur	Source	Période	Précisions	Pour en savoir plus...
Nombre d'allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus	Nb_Alloc_BR	Cnaf CCMSA	31/12/2016		<a href="#">Cliquez ici</a>
Part des allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus	Part_alloc_BR	Cnaf CCMSA	31/12/2016	Numérateur : Nombre d'allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus Dénominateur : Nombre d'allocataires Caf-MSA de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle (Alchamp) Unité : %	
Population couverte par les allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus	Nb_pers_couv_BR	Cnaf CCMSA	31/12/2016	La population couverte comprend l'allocataire à bas revenu ainsi que ses ayant-droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens des prestations familiales).	
Part de la population couverte par les allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus	Part_pers_couv_BR	Cnaf CCMSA Insee, RP 2015	31/12/2016 01/01/2015	Numérateur : Nombre de personnes couvertes par les allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus (Nb_pers_couv_BR) Dénominateur : population légale 2015 en vigueur au 1er janvier 2018 Unité : %	
Nombre de familles monoparentales de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus	Nb_alloc_BR_monop	Cnaf CCMSA	31/12/2016		
Nombre d'allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus percevant une aide au logement (APL, ALS, ALF)	Nb_Alloc_BR_log	Cnaf CCMSA	31/12/2016		